



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :  
Catherine Bâlon

Limoges, le 27 décembre 2021

N/Réf : 2021/CB/R221

L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole  
Pôle aménagement du territoire et mobilité  
DDTAE  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 Limoges cedex 1

**Objet : modification n° 1 du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Feytiat**

Par courrier du 10 décembre dernier, vous me demandez mon avis concernant la modification n° 1 du règlement local de publicité de la commune de Feytiat.

Je vous informe que j'émet un avis favorable pour cette modification.

Lætitia Morellet

Architecte et urbaniste de l'État  
Architecte des Bâtiments de France